

Vélila : nouveau service de Vélos à Assistance Électrique



À compter du 2 avril 2024, les habitants pourront profiter d'un nouveau service de mobilité écologique : Vélila. Déployé par Grand Lieu Communauté en partenariat avec le Département de Loire-Atlantique, le service Vélila permet la location de Vélos à Assistance Électrique (classique ou cargo) pendant plusieurs mois.

ENCOURAGER LES NOUVELLES MOBILITÉS

Vélila vise à encourager l'usage du vélo pour les trajets quotidiens, qu'ils soient liés au travail, aux courses ou aux loisirs. Concrètement, ce service met à disposition, pour les habitants de plus de 18 ans, 80 vélos à assistance électrique classique et 3 vélos cargos, offrant ainsi une alternative écologique et pratique à la voiture.

| Les tarifs Vélila | | | |
|--|-----------------------------|------|-------|
| — Vélo classique à assistance électrique | | | |
| Durée de location (mois) | 1 | 3 | 6 |
| Plein tarif | 35 € | 84 € | 150 € |
| Tarif social * | 17,50 € | 42 € | 75 € |
| — Vélo cargo familial à assistance électrique | | | |
| Durée de location | 1 mois, renouvelable 2 fois | | |
| Plein tarif | 50 € par mois | | |
| Tarif social * | 25 € par mois | | |

DES TARIFS ACCESSIBLES ET ADAPTÉS À LA DURÉE DE LOCATION

Bon à savoir : l'abonnement pour les salariés peut être pris en charge à 50% par l'employeur.

Renseignements et réservations sur le site velila.loire-atlantique.fr. Pour toute information supplémentaire ou réservation, les habitants peuvent également contacter l'équipe Vélila par mail à velila@grandlieu.fr ou par téléphone au 02 51 70 91 11.



Comment fonctionne le service de location de vélos Vélila ?

802 vélos à assistance électrique ont été achetés par le Département pour être mis à la disposition de 12 intercommunalités de Loire-Atlantique (communautés de

communes ou d'agglomération) qui les louent ensuite aux habitants et habitantes de leur territoire.